



OSISKO ANNONCE UN DIVIDENDE POUR LE QUATRIÈME TRIMESTRE

Neuvième dividende consécutif

(Montréal, le 9 novembre 2016) Redevances Aurifères Osisko Ltée (TSX et NYSE : OR) (« Osisko » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer le dividende du quatrième trimestre 2016 de 0,04 \$ CAD par action. Le dividende sera payé le 16 janvier 2017 aux actionnaires inscrits aux registres en date du 31 décembre 2016 à la fermeture des bureaux. Pour les actionnaires résidant aux États-Unis, le dollar américain équivalent sera déterminé en fonction du taux de change à midi publié par la Banque du Canada le 30 décembre 2016. Ce versement de dividende est considéré comme un dividende déterminé, tel que défini par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

La Société souhaite aussi rappeler à ses actionnaires canadiens qu'elle a mis en place un régime de réinvestissement des dividendes (le « régime »). Les actionnaires qui sont résidents du Canada peuvent adhérer au régime, lequel est applicable sur le dividende à être payé le 16 janvier 2016 aux actionnaires inscrits aux registres en date du 31 décembre 2016. La Société émettra des actions ordinaires à un escompte de 3% sur le cours moyen pondéré des actions ordinaires à la Bourse de Toronto au cours des cinq (5) jours précédant la date de paiement du dividende. La participation au régime est facultative et n'affecte pas les dividendes versés en espèces aux actionnaires, à moins qu'ils ne choisissent de participer au régime. Les dividendes trimestriels seront uniquement versés lorsqu'ils seront déclarés par le conseil d'administration de la Société.

Le texte intégral du régime de même qu'un formulaire d'adhésion sont disponibles sur le site web de la Société à <http://osiskogr.com/dividendes/prid/>. Les actionnaires devraient lire attentivement le texte intégral du régime avant de prendre toute décision concernant leur participation au régime.

Un actionnaire non inscrit qui souhaite adhérer au régime doit communiquer avec son conseiller financier, courtier en valeurs mobilières, courtier en placement, sa banque ou avec toute autre institution financière détenant ses actions ordinaires pour se renseigner sur la date limite d'inscription applicable et demander l'adhésion au régime. Pour plus d'information concernant l'adhésion ou d'autres demandes de renseignements, communiquez avec l'agent au 1-800-387-0825 (sans frais au Canada) ou par courriel à inquiries@canstockta.com.

Il est entendu que le fait que des dividendes soient investis aux termes du régime ne libère pas les participants de leur responsabilité quant aux impôts à payer sur ces montants. Les actionnaires devraient consulter leur conseiller en fiscalité pour obtenir de l'information sur les incidences fiscales en lien avec la participation au régime compte tenu des circonstances particulières.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'une offre d'achat de titres.

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques ayant débuté ses activités en juin 2014. La Société détient plus de 50 redevances, incluant une redevance de 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic (Canada) et une redevance de 2,0-3,5 % NSR sur la mine Éléonore (Canada). En plus de ses droits de redevances, Osisko détient un portefeuille d'investissements.

La Société maintient une solide position financière, avec des liquidités de 393 millions \$ en date du 30 septembre 2016, et a distribué des dividendes à ses actionnaires au cours des huit derniers trimestres.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 2S2.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient certains énoncés prospectifs à l'égard d'Osisko qui ne comportent aucune garantie de performance. Compte tenu de leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Société à faire certaines hypothèses et comportent nécessairement des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus ou attendus. Dans ce communiqué de presse, ces énoncés prospectifs incluent de l'information relative au fait que les conditions requises pour le paiement du dividende seront remplies et que ce dividende continuera d'être un « dividende déterminé », tel que défini par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Des mots tels que « peut », « serait de nature à », « sera », « serait », « pourrait », « s'attend à », « croit », « prévoit », « anticipe », « à l'intention de », « évalue », « estime », « continue », ou leur forme négative ou toute autre terminologie semblable, ainsi que les termes habituellement utilisés au futur et au conditionnel, identifient des énoncés prospectifs. L'information contenue dans les énoncés prospectifs est fondée sur des facteurs ou des hypothèses importants ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, notamment que la situation financière de la Société demeurera favorable. La Société considère les facteurs et hypothèses comme étant raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais elle met le lecteur en garde, à l'égard d'événements futurs dont plusieurs sont hors du contrôle de la Société, que ces facteurs et hypothèses pourraient se révéler inexacts puisqu'ils sont soumis à des risques et à des incertitudes qui touchent la Société et ses activités.

Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs émis dans le présent communiqué, veuillez vous référer à la plus récente notice annuelle de la Société déposée sur SEDAR et EDGAR. L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes de la Société au moment de l'émission du présent communiqué et est sujette à changement après cette date. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko :

Joseph de la Plante
Vice-président, développement corporatif
Tél. (514) 940-0670
jdelaplante@osiskogr.com

Vincent Metcalfe
Vice-président, relations aux investisseurs
Tél. (514) 940-0670
vmetcalfe@osiskogr.com